



Conseil Municipal

Du
08/12/2015

Réuni à la Mairie de
Villeparois
à 20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **28/10/2015**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance
**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
37**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2015
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2015
A la porte de la Mairie

Annexes :

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE QUINZE, Le 16 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames BOHN Christelle, VINCENT Marie-Thérèse, WAII Mariam, BAGUET Nathalie, Messieurs BAUGEY Florimond, ROYER André, MICHEL Bruno, POUGET Jean-Pierre, DUARTE-SERRA Jean, BOURGEOIS Michel

**ETAIT EXCUSE OU
ABSENT** :

MILLOT Pierre-Edouard

Pouvoir donné à :

Bruno MICHEL

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA Communauté d'AGGLOMERATION de VESOUL

Rapporteur : Le Maire

Suite à la Loi NOTRe , la Communauté d'AGGLOMERATION de VESOUL a dû modifier ses compétences statutaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil approuve à l'unanimité les modifications statutaires de la Communauté d'AGGLOMERATION de VESOUL

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

Le Maire,



Bruno MICHEL

Le Maire : certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

▪ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le